

PROCÈS-VERBAL DE LA TROISIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2023-2024 TENUE LE 15 JUIN 2023, À COMPTE DE 8H30 À LA MAISON DU BARREAU, SALLE DU CONSEIL

Sont présents :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau
- M^e Julien Beaulieu
- M^e Antoine Aylwin
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte
- M^e Extra Junior Laguerre
- M^e Caroline Gagnon
- M^e Elhadji Madiara Niang
- M^e Catherine Bourget
- M^e Nathalie Lavigne
- M^e Sylvie Harvey
- M^e Marcel-Olivier Nadeau
- M^e Simon Tremblay
- M. Pierre Delisle
- M^{me} Diane Sicard-Guindon
- M. Gérald Belley
- M^{me} Nancy Potvin

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M^e Arianne Leblond, attachée au cabinet de la bâtonnière et à la direction générale

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 25 MAI, 1^{ER} ET 9 JUIN 2023
- 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE
- 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
 - 2.1 ACCÈS À LA JUSTICE
 - 2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
 - 2.3 SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE LA JUSTICE
 - 2.4 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION
 - 2.5 BIEN-ÊTRE DES AVOCATS
 - 2.6 AVENIR DE LA PROFESSION
 - 2.7 AIDE JURIDIQUE
 - 2.8 FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE
 - 2.9 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
 - 2.10 JUSTICE ET SANTÉ MENTALE
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
 - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.2 TABLEAU DE BORD (TRIMESTRIEL) LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION
 - 3.3 COMMENTAIRES SUR LA CONSULTATION DE LA CAI SUR LES CONSENTEMENTS
 - 3.4 COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION DES JUGES
4. GOUVERNANCE
 - 4.1 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS
 - 4.2 NOMINATIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
5. PROTECTION DU PUBLIC
6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
 - 7.1 PLAN D'ACTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2026
8. VARIA
9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

- 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
- 9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 9 JUIN 2023
- 9.4 BARREAU DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.5 BARREAU D'ARTHABASKA - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.6 BARREAU DU BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE/ÎLES-DE-LA-MADELEINE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.7 BARREAU DE BEDFORD - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.8 BARREAU DE LA CÔTE-NORD - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.9 BARREAU DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.10 BARREAU DE LAVAL - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.11 BARREAU DE LONGUEUIL - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.12 BARREAU DE LA MAURICIE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.13 BARREAU DE MONTRÉAL - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.14 BARREAU DE L'OUTAOUAIS - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.15 BARREAU DE QUÉBEC - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.16 BARREAU DE RICHELIEU - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.17 BARREAU DU SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.18 BARREAU DE SAINT-FRANÇOIS - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS
- 9.19 GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES DEVANT LES COURS MUNICIPALES
- 9.20 DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME RENDUE LE 8 JUIN 2023
- 9.21 DÉCISION DE LA COUR SUPÉRIEURE RENDUE LE 9 JUIN 2023
- 9.22 DÉCISION DE LA COUR SUPÉRIEURE RENDUE LE 15 JUIN 2023

1.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 25 MAI, 1^{ER} ET 9 JUIN 2023**

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 25 mai, 1^{er} et 9 juin 2023 ainsi que la liste des documents à être rendus publics.

Les membres discutent de la liste des documents à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 25 mai, 1^{er} et 9 juin 2023;

D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 25 mai 2023 à être rendus publics telle que soumise.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport d'activités et invite les membres à lui poser des questions.

En réponse aux questions des membres, elle précise ce qui suit :

- **Rencontre avec M^e Stéphanie Lisa Roberts (30 mai 2023)** : La Fédération des ordres professionnels de juristes tient annuellement des élections. Un poste de vice-président est dédié au Québec (soit le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec). Des discussions ont eu lieu pour pourvoir ce poste.
- **Groupe de discussion sur la sécurité des avocats (12 juin 2023)** : Ce groupe discute des mesures et processus qui pourraient être mis en place pour assurer la sécurité des avocats. On souhaite qu'un processus similaire à celui en place au DPCP soit mis en place. Certains membres souhaitent que le Barreau du Québec s'implique dans la mise en place de ce nouveau mécanisme. Certains organismes partenaires ont été sollicités pour déterminer si un partenariat est possible. Ce sujet devrait être soumis aux membres au prochain Lac-à-l'épaule.
- **Rencontre avec Marie-Pierre Boulet et Élisabeth Ménard (30 juin 2023)** : Cette rencontre annuelle avec les présidentes des associations d'avocates et avocats de la défense vise à faire le tour des dossiers d'intérêts pour le Barreau et les associations.

1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M^e Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la directrice générale.

Elle répond ce qui suit en réponse aux questions des membres :

- **Rencontre avec Sylvie Champagne (13 juin 2023)** : La directrice générale de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés souhaite la rencontrer pour discuter des actes réservés en matière de harcèlement en milieu de travail. Elle a rencontré la directrice des affaires juridiques, M^e Champagne pour discuter de ce dossier.
- **Juristes à domicile (1^{er} juin 2023)** : Le Barreau finance ce projet pour des services d'aide à domicile pour des personnes vulnérables (incluant des services psychosociaux). Elle a rencontré la directrice de Juristes à domicile pour en savoir plus sur les services offerts par juristes à domicile.
- **Rencontre avec la Chambre des notaires et le ministère de la Justice (26 mai 2023)** : Cette rencontre visait à discuter du plan d'action pour le projet présenté lors de la dernière séance de financement tripartite d'initiatives en matière d'accès à la Justice.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 ACCÈS À LA JUSTICE

Inf : Ce sujet sera traité ultérieurement durant la rencontre.

2.2. JUSTICE DANS LE NORD ET AU NUNAVIK

Inf : Madame la bâtonnière Claveau discute avec les membres de la visite du Barreau du Québec au Nunavik. Elle était accompagnée de M^e Catherine Ouimet et de M^e Marie-Andrée Boileau, membre du Comité sur la justice au Nunavik.

La visite visait à obtenir de l'information sur les besoins en matière de Justice au Nunavik et faire part des démarches du Barreau du Québec en ce sens. Elle recommande que chaque bâtonnier visite le Nunavik afin d'avoir une meilleure compréhension des besoins particuliers du Nunavik.

M^e Ouimet ajoute que cet exercice est essentiel. Cela a permis de prendre conscience des réels besoins au Nunavik, de démystifier le rôle du Barreau du Québec et d'établir des liens avec les intervenants du Nunavik. Les besoins principaux sont en matière sociale et non en matière de justice.

En réponse à la question d'une membre, madame la bâtonnière Claveau précise que les besoins des communautés inuit du Nunavik sont particuliers, notamment en raison de l'éloignement géographique et du fonctionnement de la Cour itinérante. Certaines communautés autochtones de la Côte-Nord vivent aussi des réalités particulières avec la Cour itinérante.

2.3 SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE LA JUSTICE

Inf : Il n'y a eu aucun développement dans ce dossier.

2.4 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION

Inf : Il n'y a eu aucun développement dans ce dossier.

2.5 BIEN-ÊTRE DES AVOCATS

Inf : Il n'y a eu aucun développement dans ce dossier.

2.6 AVENIR DE LA PROFESSION

Inf : Il n'y a eu aucun développement dans ce dossier.

2.7 AIDE JURIDIQUE

Inf : M^e Nathalie Lavigne quitte la salle des délibérations pour ce point.

Madame la bâtonnière Claveau résume l'état de la situation dans ce dossier.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

2.8 FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Inf : Madame la bâtonnière Claveau réfère les membres à la note de service détaillant les travaux en cours.

2.9 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Inf : M^e André-Philippe Mallette présente l'état de la situation de ce dossier :

- **Inventaire des émissions de gaz à effet de serre** : Nous avons reçu le rapport d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre. Ce rapport avait été demandé par résolution adoptée par les membres lors de la dernière assemblée générale annuelle des membres.
- **Politique sur la responsabilité sociale et environnementale** : Les consultations continuent.

2.10 JUSTICE ET SANTÉ MENTALE

Inf : Les discussions continuent au sein du groupe de travail pour ce dossier.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : M^e Sylvie Champagne réfère les membres au tableau des suivis.

3.2 TABLEAU DE BORD (TRIMESTRIEL) LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

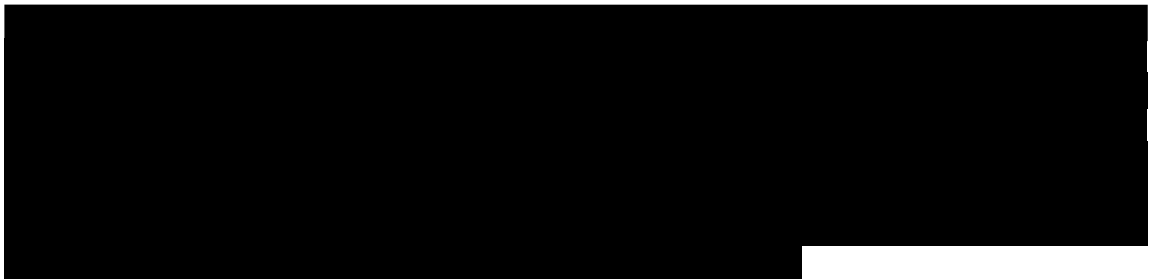
Un membre souligne que nous devons garder à l'esprit l'importance de créer un guichet unique dans le cadre de la révision du *Règlement sur le registre des testaments et des mandats en cas d'incapacité*.

M^e Catherine Ouimet indique que ce dossier sera analysé cette année.

3.3 COMMENTAIRES SUR LA CONSULTATION DE LA CAI SUR LES CONSENTEMENTS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Sylvie Champagne résume le contexte de la consultation. Elle discute d'une modification suggérée par un membre avant la séance.



Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'adoption des commentaires sur la consultation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 8 juin 2023 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et des Affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la présente consultation de la Commission d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT la recommandation de la cellule de positionnement;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels des *Lignes directrices 2023-1 sur les critères de validité du consentement*, notamment sur les opérations du Barreau du Québec;

D'APPROUVER le projet de mémoire tel que modifié à titre de position du Barreau du Québec.

3.4 COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE PROCESSUS DE NOMINATION DES JUGES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Sylvie Champagne résume le projet de règlement et le projet de mémoire.

En réponse aux questions des membres, elle souligne ce qui suit :

- Selon sa compréhension, pour le processus de nomination en matière de jeunesse, le processus applicable en matière civile devrait s'appliquer. Cette précision sera requise dans le mémoire.
- Une mention sera ajoutée au mémoire pour que le règlement prévoit le processus de nomination dans le cas de concours pour des postes de juges assignés à plusieurs chambres.

Les membres discutent de la composition du comité étudiant les concours pour les postes de juges en matière de jeunesse.

Un membre souligne la lourdeur du processus. Il ajoute qu'un mécanisme de filtrage au préalable permettrait d'améliorer et d'accélérer le processus en écartant des candidatures qui ne rencontrent clairement pas les critères de nomination et ainsi réduire le nombre d'entrevues. Le projet de règlement aurait dû permettre d'ajouter un tel mécanisme.

M^e Champagne confirme qu'un tableau sera produit pour comparer les recommandations émises dans le cadre de la Commission Bastarache et le processus actuel. Une mention sur le mécanisme de filtrage sera ajoutée dans le mémoire à cet effet.

Un autre membre suggère d'ajouter que la représentativité régionale soit tenue en compte dans le cadre de la nomination des membres du Comité. Après vérification, cela est déjà prévu dans le règlement.

En réponse aux questions de membres, M^e Champagne indique :

- La question des conflits d'intérêts en matière de nomination n'a pas été étudiée dans le cadre de ce mémoire. Cela devrait faire l'objet d'une réflexion plus large.
- Les vérifications des antécédents auprès de l'ordre professionnel ne devraient pas être réduites à une vérification des antécédents auprès du syndic. On doit également vérifier les antécédents en matière d'inspection professionnelle, de sentences arbitrales, etc. M^e Ouimet ajoute que la modification visait à réduire le nombre de personnes consultées dans le cadre des vérifications. Elle assure qu'au Barreau du Québec, le nombre de personnes effectuant les vérifications est limité.
- Lors de la consultation des recommandations effectuées par le Comité, d'autres vérifications sont effectuées auprès d'autres entités à l'exception du Barreau du Québec.

Les membres discutent des commentaires émis dans le mémoire et de l'impact de ces commentaires.

Une membre ajoute que les délais pour la nomination des juges causent des répercussions importantes sur les délais en matière de justice, particulièrement en matières criminelle et pénale. Elle se questionne sur l'annulation des concours et des deuxièmes avis. Elle suggère de conserver les deuxièmes avis prévus à l'article 33 du règlement actuel.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 8 juin 2023 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la publication du projet de règlement dans la *Gazette officielle du Québec*;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de règlement, notamment sur l'indépendance judiciaire;

D'APPROUVER le projet de mémoire à titre de position du Barreau du Québec.

4. GOUVERNANCE

4.1 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Inf : Les membres du Conseil d'administration procèdent à l'élection des deux vice-présidents suivant l'article 46 du *Règlement intérieur* et l'article 10.2 de la *Loi sur le Barreau*. Ce dernier article prévoit que le Conseil d'administration élit deux vice-présidents du Barreau parmi les administrateurs élus qui proviennent d'une section différente de celle de la bâtonnière. Considérant que la bâtonnière est membre du Barreau de Québec, un vice-président sera élu parmi les membres du Conseil

d'administration provenant du Barreau de Montréal et l'autre sera élu parmi les membres du Conseil d'administration provenant d'une autre section que Montréal et Québec.

M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre, souligne avoir transmis un avis de convocation dans lequel elle invitait les administrateurs intéressés à présenter leur candidature.

Madame la bâtonnière confirme que seul un administrateur issu de la région de Montréal a présenté sa candidature à titre de vice-président, soit M^e Antoine Aylwin. Ce dernier est donc élu par acclamation.

M^e Sylvie Champagne souligne avoir reçu les candidatures de deux administrateurs issus d'une section autre que Montréal et Québec :

- [REDACTED]
- M^e Marcel-Olivier Nadeau.

Il y aura donc élection pour ce poste. Elle présente le fonctionnement de l'élection prévue à l'article 46 (4) du *Règlement intérieur* :

- La secrétaire de l'Ordre tire au hasard pour déterminer l'ordre des présentations des candidats.
- Les candidats sont exclus de la salle des délibérations pour les présentations.
- Le bâtonnier peut exprimer ses choix avant le vote en huis clos.
- Il est fait autant de tour de scrutin que nécessaire pour dégager une majorité absolue; à compter du deuxième tour, seuls sont éligibles les candidats qui ont recueilli un vote au tour précédent; cessent toutefois d'être éligibles celui qui a obtenu le moins de votes et ceux qui sont à égalité avec lui, sauf si cela a pour effet de laisser deux personnes sur les rangs. En cas d'égalité des votes, le vote du bâtonnier est prépondérant.

Les candidats font leur présentation tour à tour en l'absence de l'autre candidat.

Les candidats à la vice-présidence (provenant d'une section autre que Montréal et Québec) réintègrent la salle des délibérations. Messieurs Martin Dufour et Philippe Chayer intègrent la salle des délibérations et agissent à titre de scrutateurs.

Les membres du Conseil d'administration procèdent au vote secret.

M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre, annonce les résultats :

- M^e Antoine Aylwin est élu par acclamation à titre de vice-président (provenant de la section de Montréal);
- M^e Marcel-Olivier Nadeau est élu à titre de vice-président (provenant d'une section autre que Montréal et Québec).

Madame la bâtonnière Claveau félicite les gagnants et remercie tous les candidats d'avoir permis cet exercice démocratique. Elle souligne que le Conseil d'administration doit maintenant procéder à la désignation d'un remplaçant, parmi

les vice-présidents, afin de la remplacer en cas d'absence ou d'empêchement conformément à l'article 11 (3) de la *Loi sur le Barreau*, RLRQ, c. B-1.

Les membres du Conseil d'administration désignent M^e Antoine Aylwin à ce titre.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'article 10.2 de la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT que la bâtonnière Catherine Claveau provient de la section de Québec;

CONSIDÉRANT les candidatures à titre de vice-présidents du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir le remplacement de la bâtonnière en cas d'impossibilité d'agir;

DE NOMMER M^e Antoine Aylwin de la section de Montréal à titre de vice-président;

DE NOMMER M^e Marcel-Olivier Nadeau de la section du Saguenay/Lac-Saint-Jean à titre de vice-président;

DE DÉSIGNER monsieur le vice-président Antoine Aylwin pour remplacer la bâtonnière Catherine Claveau et exercer ses fonctions cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière conformément à l'article 11 (3) de la *Loi sur le Barreau*, RLRQ, c. B-1.

4.2 **NOMINATIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du tableau des comités et groupes de travail du Conseil d'administration.

Les membres font part de leur intérêt pour siéger à ces comités.

Les membres du Conseil d'administration approuvent les nominations aux différents comités du Conseil d'administration.

4.2.1 COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le Règlement intérieur du Barreau du Québec;

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité des finances et d'audit :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau;
- M^e Antoine Aylwin, vice-président;
- M^e Extra Junior Laguerre;
- M^{me} Nancy Potvin.

4.2.2 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le Règlement intérieur du Barreau du Québec;

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité de gouvernance et d'éthique :

- M^e Sylvie Harvey, présidente;
- M^e Marcel-Olivier Nadeau, vice-président;
- M^e Julien Beaulieu;
- M^e Caroline Gagnon;
- M^e Simon Tremblay;
- M. Pierre Delisle;
- M. Gérald Belley.

4.2.3 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le Règlement intérieur du Barreau du Québec;

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité des ressources humaines :

- M^e Julien Beaulieu, président;
- M^e Catherine Bourget;
- M^e Elhadji Madiara Niang;
- M^{me} Diane Sicard Guindon.

4.2.4 COMITÉ DE DÉCISION

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'article 354 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1;

DE NOMMER l'administratrice suivante, pour un mandat d'une année, à titre de membre du Comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle :

- M^e Nathalie Lavigne.

4.2.5 COMITÉ SUR LES AFFAIRES D'ASSURANCE

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NOMMER l'administratrice suivante, pour un mandat d'une année, à titre de membre du Comité sur les affaires d'assurance :

- M^e Mylène Lemieux-Ayotte.

4.2.6 CONSEIL DES SECTIONS

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'article 26.1 de la *Loi sur le Barreau*;

DE DÉSIGNER M. Pierre Delisle et M^{me} Nancy Potvin , administrateurs nommés par l'Office des professions, à titre de membres du Conseil des sections.

4.2.7 COMITÉ DE RÉVISION POUR ARM ET ALPAQ

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité de révision pour ARM et ALPAQ :

- M^e Nathalie Lavigne;
- M^e Catherine Bourget;
- M^e Julien Beaulieu;
- M^e Extra Junior Laguerre;
- M^e Simon Tremblay;
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte;
- M^e Elhadji Madiara Niang;
- M^e Caroline Gagnon;

- M. Gérald Belley;
- M^{me} Nancy Potvin;
- M^{me} Diane Sicard Guindon.

4.2.8 COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NOMMER M^{me} Diane Sicard Guindon à titre de membre au Comité du Fonds d'indemnisation.

4.2.9 COMITÉ SUR LA CAPACITÉ D'EXERCER LA PROFESSION (CCEP)

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité sur la capacité d'exercer la profession (CCEP) :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau;
- M. le vice-président Marcel-Olivier Nadeau;
- M^e Julien Beaulieu;
- M^e Simon Tremblay;
- M^e Caroline Gagnon;
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte;
- M^{me} Diane Sicard-Guindon;
- M. Pierre Delisle;
- M. Gérald Belley.

4.2.10 COMITÉ TI

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NOMMER l'administrateur suivant, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité TI :

- M^e Elhadji Madiara Niang.

5. PROTECTION DU PUBLIC

Inf :





6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.


7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 PLAN D'ACTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2026

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Catherine Ouimet présente le plan d'action du plan stratégique pour la prochaine année. Elle met en lumière certains éléments :

- Transfert de dossiers qui ne sont pas liés à la mission du Barreau du Québec à l'externe.
- Appui de la création d'une association de membres forte qui pourrait prendre la responsabilité de plusieurs dossiers touchant les membres et qui ne relèvent pas de la mission du Barreau du Québec. Elle discute des discussions avec l'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec.

- 
- Redéfinir la mission des barreaux de section autour de la mission du Barreau du Québec et rallier les barreaux autour de la réalisation du plan stratégique.
 - Identifier et promouvoir des initiatives permettant de faciliter l'accès à la justice.
 - Développer et diffuser de nouvelles normes professionnelles favorisant l'accès à la justice (convention d'honoraires obligatoire, facture, etc.).
 - Promouvoir et favoriser les modes privilégiés de résolution de différends, l'utilisation des protocoles préjudiciaires, des mandats à portée limitée, etc.
 - Analyser (processus, procédures, formulaires, exigences) et mettre en oeuvre des solutions pour réduire les coûts de la justice (livre blanc).
 - Identifier et partager des activités pouvant être déléguées à des non-avocats
 - Assurer l'encadrement des parajuristes au sein du Barreau. En réponse à la question d'un membre, M^e Champagne indique que l'intégration des parajuristes devrait faire l'objet d'une modification législative.
 - Faire de la Clinique juridique du Barreau un véritable levier de l'accès à la justice. En réponse à des questions de membres, elle élabore sur la vision de la Clinique juridique.
 - Réformer le programme d'inspection professionnelle. Elle souligne que des dépenses importantes liées notamment à des embauches auront lieu.

- Ajouter une expertise de cyberenquêteur au Bureau du syndic et à l'inspection professionnelle.
- Séparer les fonctions d'enquêteur et de procureur plaignant (projet pilote). En réponse à des questions de membres, elle donne des statistiques sur le fonctionnement du bureau du syndic.
- Revoir le cadre de gouvernance et intégrer certaines activités du Fonds d'assurance. En réponse à la question d'un membre, elle identifie certains risques liés à ce cadre de gouvernance.

Les membres posent des questions sur certaines orientations présentées.

En réponse aux questions de membres :

- Relativement à l'exercice illégal, le Barreau du Québec, via deux avocates, s'occupe des dossiers d'exercice illégal pour l'ensemble du Québec, à l'exclusion de Montréal. Pour la région de Montréal, le Barreau de Montréal, via deux avocates, s'occupe des dossiers d'exercice illégal sur le territoire de Montréal.
- Elle est dans un exercice de révision du cadre de gouvernance avec des experts externes.
- Les barreaux de section font partie du Barreau du Québec, mais demeurent indépendants. Ils ont la même mission que le Barreau du Québec.

Ce sujet sera aussi discuté amplement lors du prochain Lac-à-l'épaule.

8. VARIA

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 9 JUIN 2023

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 BARREAU DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 BARREAU D'ARTHABASKA - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.6 BARREAU DU BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE/ÎLES-DE-LA-MADELEINE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.7 BARREAU DE BEDFORD - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.8 BARREAU DE LA CÔTE-NORD - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.9 BARREAU DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.10 BARREAU DE LAVAL - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.11 BARREAU DE LONGUEUIL - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.12 BARREAU DE LA MAURICIE - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.13 BARREAU DE MONTRÉAL - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.14 BARREAU DE L'OUTAOUAIS - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.15 BARREAU DE QUÉBEC - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.16 BARREAU DE RICHELIEU - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.17 BARREAU DU SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.18 BARREAU DE SAINT-FRANÇOIS - RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.19 GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES DEVANT LES COURS MUNICIPALES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.20 DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME RENDUE LE 8 JUIN 2023

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.21 DÉCISION DE LA COUR SUPÉRIEURE RENDUE LE 9 JUIN 2023

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.22 DÉCISION DE LA COUR SUPÉRIEURE RENDUE LE 15 JUIN 2023

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

La Présidente,

La Secrétaire,

Catherine Claveau
Bâtonnière du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre